

plutôt qu'en une assemblée présidée par l'Orateur. Il a invoqué certains précédents et règlements qui devraient, selon lui, guider la présidence. J'ai aussi écouté les arguments du président du conseil privé. Pour donner suite à la proposition très raisonnable du député de Winnipeg-Nord-Centre, je réfléchirai à cette question d'ici à demain.

J'ajoute que ma préférence naturelle est pour un débat en comité plénier plutôt qu'en une assemblée présidée par l'Orateur, mais je ne permettrai pas que ce point de vue personnel compromette l'impartialité de mon jugement.

La motion est-elle réservée?

Des voix: Réservée.

A l'appel des motions.

M. Blair (président du comité spécial de la procédure de la Chambre) propose que le cinquième rapport du comité spécial de la procédure de la Chambre, présenté à la Chambre le vendredi 6 décembre 1968, soit adopté.

M. l'Orateur: La parole est au député de Grenville-Carleton.

M. Blair: Réservée.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement pour le même motif, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: La motion est réservée.

LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE

DÉPÔT DE LA LISTE DES TITULAIRES

M. Robert Stanbury (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais déposer la liste des titulaires de la Médaille du centenaire du Canada, 1967, à l'exception des personnes désignées par les Forces armées canadiennes.

a) année financière 1967-1968

	Subventions statutaires	Quote-part de l'impôt sur le revenu des entre- prises d'utilité publique		
		Péréquation	Stabilisation	
(en milliers de dollars)				
Terre-Neuve	9,656	375	67,866	—
Île du Prince-Édouard	657	66	14,102	20
Nouvelle-Écosse	2,132	634	77,350	—
Nouveau-Brunswick	1,745	34	66,469	—
Québec	4,023	673	249,877	—
Ontario	4,624	1,576	—	—
Manitoba	2,127	276	43,659	—
Saskatchewan	2,155	11	26,733	—
Alberta	2,955	2,886	1,551	—
Colombie-Britannique	1,673	169	—	—

M. l'Orateur: Le secrétaire parlementaire est-il autorisé à déposer ces documents?

Des voix: D'accord.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

LES SUBVENTIONS FÉDÉRALES AUX PROVINCES

Question n° 289—**M. Harding:**

1. Quel est le montant réel ou estimatif versé par le gouvernement fédéral aux provinces au titre des subventions conditionnelles et inconditionnelles pour a) l'année financière 1967-1968, b) l'année financière 1968-1969?

2. Quel est le montant spécifique ou estimatif que le gouvernement fédéral a versé à chacune des provinces au titre des subventions inconditionnelles et dans chaque catégorie pour a) l'année financière 1967-1968, b) l'année financière 1968-1969?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Voici le total des sommes versées aux provinces, ou l'estimation des sommes qui doivent leur être versées par le gouvernement du Canada, tant pour ce qui est des subventions conditionnelles que des subventions inconditionnelles, au titre des années financières 1967 et 1968-1969: a) 1967-1968, \$2,258,301,000; b) 1968-1969, \$2,454,057,000; ces totaux ne comprennent pas la tranche d'abattement d'impôt du transfert fiscal au titre de l'enseignement post-secondaire. En 1967-1968, la valeur de l'abattement fiscal était de \$227,613,000. En 1968-1969, elle est estimée à \$252,941,000.

2. Voici les montants estimatifs versés à chaque province par le gouvernement du Canada, à l'égard de chaque catégorie de subventions inconditionnelles, pour les années financières 1967-1968 et 1968-1969: